

SESSAD LA PASSERELLE

PROJET D'ETABLISSEMENT 2009



SOMMAIRE

I. – PRESENTATION DU PROJET DE LA STRUCTURE :Page 3

- I.1. Le contexte.
- I.2. La méthodologie.
- I.3. Nos valeurs et principes éthiques.

II. – ANALYSE DES BESOINS DE LA POPULATION :Page 6

- II.1. La population accueillie : la symptomatologie.
- II.2. Eléments sociaux et géographiques.
- II.3. Eléments diagnostiques.
- II.4. Evolution de la population.
- II.5. Les besoins repérés.

III.- LE PÔLE DE REFERENCE :Page 10

- III.1. La conformité avec les textes.
- III.2. L'auto - évaluation des pratiques.
- III.3. Le diagnostic organisationnel et fonctionnel.
- III.4. Les axes d'orientation du pôle.
- III.5. Les objectifs généraux.
- III.6. Le dispositif fonctionnel.
- III.7. Le niveau structurel.
- III.8. Le réseau partenarial.

IV. – LE SESSAD LA PASSERELLE :Page 18

- IV.1. Un dispositif alternatif et complémentaire de l'ITEP.
- IV.2. Fiche d'identité
- IV.3. Moyens au service du projet :
 - Financiers.
 - Ressources humaines.
- IV.4. Le fonctionnement
- IV.5. Les grands processus transverses
- IV.6. Les locaux.
- IV.7. L'utilisateur.
- IV.8. La démarche Qualité.

V. - AXES STRATEGIQUES :Page 36

- V.1. Objectif no1: se projeter dans l'avenir : une démarche prospective.
- V.2. Objectif no2: développer l'efficience du réseau partenarial.
- V.3. Objectif no3: améliorer le travail avec les familles.
- V.4. Objectif no4: prévenir la maltraitance.
- V.5. Objectif no5: instaurer une politique d'intégration pour tous.
- V.6. Calendrier du plan d'action.

CONCLUSION :Page 44

ANNEXES :Page 46

- Annexe 1 : Les textes réglementaires.
- Annexe 2 : Glossaire.

I – PRESENTATION DU PROJET DE LA STRUCTURE

I. – PRESENTATION DU PROJET DE LA STRUCTURE :

I.1.Le contexte.

Ce document présente le **projet d'établissement du SESSAD La Passerelle**. Il a été élaboré en référence au projet de **pôle de référence** (restructuration des ITEP Fourty et Saint Martin Des Cailles et du SESSAD de Fourty).

La philosophie de ce projet est portée par les valeurs humanistes et laïques de l'Association gestionnaire ALGEEI. Ces valeurs sont formalisées dans la charte de l'association. Le projet d'établissement est établi en référence au projet associatif.

Ce projet est le résultat d'une méthodologie participative. Les premiers chapitres présentent le pôle de référence, l'analyse des besoins de la population et du dispositif existant.

Puis est explicité de manière détaillée le fonctionnement du SESSAD.

Enfin, un chapitre est consacré aux axes de progrès dans un contexte de démarche Qualité.

Etabli dans sa version définitive durant le dernier trimestre 2008, il présente les orientations que les professionnels de la structure entendent donner à l'établissement durant les cinq prochaines années.

Historique de la re-structuration :

- En mai 2006, l'ALGEEI, qui a la responsabilité et la gestion des ITEP De Fourty et St Martin Des Cailles et du SESSAD de Fourty, a souhaité revoir l'ensemble de ses dispositifs pour pouvoir adapter ceux-ci au nouveau contexte règlementaire et pouvoir proposer des solutions innovantes en réponse à l'évolution des besoins des enfants et de leur famille.
- Par ailleurs, les Instituts de Rééducation devaient être agréés Instituts Thérapeutiques Educatifs et Pédagogiques (décret n° 2005-11 du 6 janvier 2005). Ainsi, les projets de l'ITEP et SESSAD ont été présentés au CROSM le 29 juin 2008 et agréés par arrêtés préfectoraux en date du 18 juillet 2008.
- Le conseil d'administration de l'ALGEEI s'est prononcé en septembre 2008 pour valider le nom de ces deux établissements restructurés :
 - les ITEP Fourty et St Martin des cailles deviennent **ITEP Des Deux Rivières**
 - le SESSAD de Fourty devient **SESSAD La Passerelle**.
- Le projet d'établissement du SESSAD La Passerelle a été élaboré dans le contexte d'un **pôle de référence** pour les enfants présentant des troubles du comportement et de la conduite sur l'agenais, le villeneuvois et le néracais. Le SESSAD La Passerelle vient compléter les prestations offertes par l'ITEP Des Deux Rivières.

I.2.La méthodologie.

- Afin de confirmer un certain nombre d'hypothèses, et d'élaborer les orientations du projet, l'Association au travers des groupes de travail liés au projet associatif a pu faire **un état des lieux des besoins des populations d'enfants et jeunes en Lot et Garonne, (cf projet associatif juillet 2008)**.
- **Nos partenaires** ont été interrogés et ont pu émettre leurs **points de vue et attentes**,
- Les travaux et réflexions des groupes de travail (2007-2008) liés au **Schéma Départemental de l'enfance et de la famille** sous l'égide du Conseil Général ont amené des éléments précieux de réflexion.
- En 2006 et 2007, une étude des populations a été menée sur les trois établissements. Elle a consisté à étudier de manière statistique l'évolution de la population sur les trois dernières années permettant une photographie des **caractéristiques sociales, géographiques et diagnostiques de la population accueillie**. Cette étude a été complétée par une étude du CREAHI diligentée par la DDASS dans le cadre de l'élaboration de son schéma départemental pour l'enfance handicapée.
- Enfin, l'**avis des usagers** a été recueilli par la voie des Conseils de Vie Sociale, par des enquêtes de satisfaction, et des groupes d'expression.

Pour élaborer le projet d'établissement, une **méthodologie qualité** a été utilisée:

- La démarche a été portée par la structure qualité des établissements : le référent Qualité, le Comité de pilotage, les groupes de travail.
- L'ensemble des personnels a participé au projet.
- Le projet élaboré a été suivi, puis approuvé par l'équipe de direction et l'ALGEEI.
- Après avoir été présenté à la DDASS, le projet de pôle de référence a été soumis aux autorités décisionnaires en matière d'agrément: le CROSMS.

La démarche d'élaboration du projet fut faite à partir de l'analyse des textes réglementaires et de l'étude des besoins de la population.

Puis un diagnostic fonctionnel et organisationnel des différents services fut effectué en interne.

Enfin, l'auto-évaluation des pratiques effectuée en juin 2006 et validée par le conseil d'administration en 2007 sur les trois établissements permit de compléter le diagnostic.

Les points forts et points faibles de l'existant ainsi mis en lumière, nous avons pu élaborer les axes d'amélioration et les orientations stratégiques du pôle de référence.

Ces orientations stratégiques ont été déclinées sur les projets d'établissement de l'ITEP des deux rivières et du SESSAD la Passerelle.

Nous présentons donc, dans ce document, le projet d'établissement du SESSAD La Passerelle. Il traduit logiquement les orientations du pôle de référence, et précise ce qui relève du SESSAD.

I.3. Nos valeurs et principes éthiques :

Une éthique : la centralité de l'utilisateur.

Nos valeurs : responsabilité, solidarité, pérennisation, partenariat, innovation.

Deux objectifs généraux :

- la qualité du projet personnalisé d'accompagnement de chaque enfant et/ou jeune.
- l'association des familles au projet d'accompagnement de leur enfant.

Une priorité : la scolarisation en milieu ordinaire avec l'aide d'un dispositif d'aide approprié ITEP/SESSAD.

Des visées :

- Une cohérence et une adaptabilité des actions.
- Un travail en **partenariat développé** en interne et en externe.

Des exigences :

- Une transparence, une lisibilité, la formalisation de nos pratiques.
- L'évaluation du résultat.

II - ANALYSE DES BESOINS DE LA POPULATION

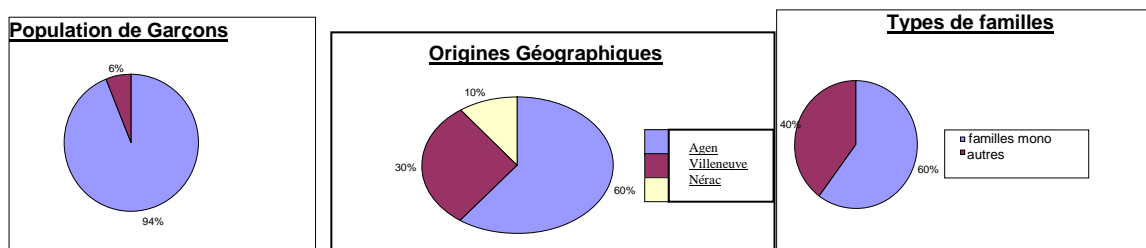
II. - ANALYSE DES BESOINS DE LA POPULATION:

II.1. La symptomatologie : Les troubles du comportement les plus fréquemment rencontrés chez les enfants accueillis s'expriment selon les modalités suivantes :

- Faible seuil de tolérance à la frustration
- Contrôle difficile des émotions et des affects.
- Instabilité motrice et physique.
- Faible estime de soi.
- Grande quête affective.
- Difficultés relationnelles.
- Rapport perturbé à la temporalité.

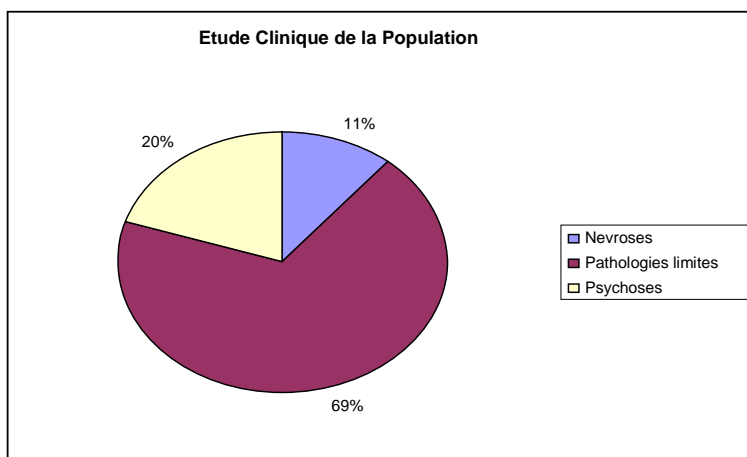
Ces troubles du comportement et de la conduite viennent entraver la socialisation et la scolarisation de ces enfants malgré des capacités cognitives préservées.

II.2. Etude socio - géographique de la population (réalisée en interne sur la population 2004-2005-2006 des trois structures et complétée par le CREAHI fin 2007-2008):



- La population est composée de garçons, selon les années entre 90 % et 95%, les filles sont un peu plus nombreuses en SESSAD.
- Origine géographique : plus de la moitié des enfants sont originaires de l'agenais puis de deux pôles le villeneuvois et le néracais.
- Plus de la moitié des familles sont des familles monoparentales ou recomposées.
- La situation économique des familles est majoritairement en **situation de précarité** : une majorité des pères est sans emplois et presque 70% mères ne travaillent pas.
- Plus de la moitié des familles bénéficient d'un suivi AEMO judiciaire ou PF (placement familial)
- La quasi-totalité des enfants viennent d'écoles ordinaires, ils ont bénéficié de suivis en cure ambulatoire CMPP, CMP, CAMSP, centre de guidance infantile.
- L'internat est demandé en lien avec des dysfonctionnements familiaux.
- Sorties: la majorité des jeunes rejoignent le milieu ordinaire, (lycées professionnels, CFA,) quelques-uns sont orientés en établissements spécialisés, type IME, IMPRO.

II.3. Etude diagnostique de la population :



Présentation de la population accueillie 2006 et 2007 diagnostics établis d'après la classification française de Misès.

Le diagnostic principal est complété par les éléments du **diagnostic secondaire** ; il montre que des troubles lexicographiques, du raisonnement, et l'instabilité psychomotrice sont associés à la plupart des pathologies.

Des pathologies familiales sont la plupart du temps présentes : contexte familial particulier, ruptures familiales, milieux très défavorisés, enfants adoptés...

II. 4. Evolution de la population accueillie :

L'étude diagnostique de la population, effectuée en 2006 sur les trois établissements, montre une aggravation des pathologies et des troubles du comportement.

Nous accueillons de plus en plus souvent des enfants qui viennent ou relèvent du secteur sanitaire et/ou social. Le secteur psychiatrique et le secteur social proposent une orientation ITEP pour favoriser une approche pluridisciplinaire et un partenariat.

Certains de ces enfants présentent des comportements de dangerosité pour eux-mêmes et les autres, souvent extrêmement préoccupants pour leur socialisation et qui ont des effets importants dans les établissements scolaires mais également dans notre institution.

- Critères d'admission :

Les enfants ou jeunes sont orientés vers l'ITEP par la M.D.P.H.

Ils bénéficient d'une notification d'orientation.

Ces enfants ou ces jeunes présentent des difficultés psychologiques dont l'expression, notamment l'intensité des troubles du comportement, perturbe gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages.

Ces enfants se trouvent, malgré des potentialités intellectuelles et cognitives préservées, engagés dans un processus handicapant qui nécessite le recours à des actions conjuguées et un accompagnement personnalisé. (Art 1 du décret n° 2005-11 du 6 janvier 2005 – Art D312-59-1 du code de l'action sociale et des familles).

- Contre-indications : états psychotiques non stabilisés, organisations psychopathiques, déficiences intellectuelles, enfants ou jeunes dont les parents n'adhèrent pas au contrat de séjour et qui relèvent d'un dispositif ASE.

- Nos équipes devront être renforcées :

- En travaillant en partenariat avec des professionnels du secteur psychiatrique et social,
- Grâce à des dispositifs spécifiques pour les jeunes les plus difficiles et souvent déscolarisés.
- Par un renforcement des professionnels éducatifs et pédagogiques (adolescents).
- Un soutien aux professionnels par l'analyse des pratiques devra être développé.
- Les locaux devront également être adaptés pour ces pathologies difficiles.

- Evolution de la scolarisation :

Aujourd'hui presque la moitié des enfants et jeunes est scolarisée en milieu ordinaire. Certains le sont totalement, d'autres, partiellement. Les enfants sont soutenus et accompagnés, ainsi que les enseignants les accueillant, par le dispositif de l'ITEP ou du SESSAD. Des difficultés surgissent pour accueillir ces enfants suivis en ITEP ou SESSAD dans les établissements scolaires car ils peuvent mettre à mal le cadre de fonctionnement et les règles de vie.

L'autre moitié des enfants de la population actuelle, dont les capacités relationnelles ne permettent pas d'envisager la scolarisation en milieu ordinaire, est scolarisée à l'unité d'enseignement des ITEP. Cette scolarisation est aménagée en fonction des possibilités et besoins des enfants.

Aujourd'hui presque la moitié des enfants et jeunes est scolarisée en milieu ordinaire. Certains le sont totalement, **La visée d'une scolarisation en milieu ordinaire reste néanmoins présente pour tous.**

Dès que les enfants présentent de meilleures possibilités de socialisation et une attitude d'élève, un projet personnalisé est élaboré en ce sens.

II.5. Les besoins repérés de la population :

- **Educatifs** pour l'intégration des règles de vie et la socialisation.
- De **soins** adaptés.
- D'un **accompagnement social**.
- D'une **pédagogie** adaptée.
- De groupes de vie ou d'activités à effectifs réduits.
- De cadre contenant : des professionnels, des locaux sécurisants.
- De développer le travail en partenariat.
- De mieux répondre par des services de proximité aux besoins du secteur villeneuvois et néracais et aux populations des 16-20 ans.

En réponse aux besoins mentionnés, les actions sont mises en place au travers des processus transverses des deux institutions, et des prestations spécifiques.

Elles s'opérationnaliseront dans le PPA (projet personnalisé d'accompagnement) de chaque enfant.

III – LE PÔLE DE REFERENCE

III. - LE PÔLE DE REFERENCE :

Le pôle de référence fonctionne aujourd'hui, il fut élaboré à partir,

- De l'analyse du fonctionnement existant en 2007,
- De l'étude des textes règlementaires,
- De l'auto-évaluation des pratiques,
- De l'étude des besoins de la population sur le territoire.

Un diagnostic organisationnel et fonctionnel mettant en exergue les points forts et points faibles de l'ensemble des structures et services, nous permet de finaliser le projet de pôle de référence puis de le mettre en œuvre dès septembre 2008 après agrément par le CROSMS en juin 2008.

Les orientations du pôle s'opérationnalisent sur l'ITEP Des Deux Rivières et le SESSAD la Passerelle.

III. 1. La conformité avec les textes:

L'analyse des textes fut l'objet d'un travail d'analyse afin de repérer les éléments de nos structures en adéquation avec les textes et ceux qui ne l'étaient pas.

Cette analyse fut effectuée en 2007.

L'ensemble des textes législatifs est porté en annexe 1.

Conformité avec la loi du 2 janvier 2002 :

- Les ITEP et le SESSAD de Fourty répondent à l'ensemble des exigences de la loi 2002. Cependant, il faut améliorer les dispositifs d'expression de l'usager, (enquêtes et groupe d'expression/ CVS en particulier sur le SESSAD et l'unité de St Martin).
- Il s'agit d'associer davantage les enfants et les familles au projet individualisé.
- Il faut également formaliser davantage le travail en réseau, en particulier en passant des conventions.
- Enfin, il s'agit de poursuivre la politique d'évaluation de la qualité des dispositifs et pratiques.

Conformité avec la loi du 11 février 2005:

- Les ITEP et SESSAD s'inscrivent dans le dispositif de la loi 2005 avec une nouvelle définition du handicap étendue aux populations d'ITEP et de SESSAD: nous avons noté des difficultés pour les parents par rapport au terme utilisé et les difficultés pour accéder au dispositif de la MDPH.
- La scolarisation et l'intégration en milieu ordinaire est effective pour presque la moitié des enfants, l'adaptation du dispositif des établissements vers l'extérieur est à réfléchir en profondeur.
- Des conventions sont à passer avec les établissements scolaires, les structures de soins, les centres de loisirs, les centres de formation professionnelle ...
- Locaux: ils devront prévoir l'accessibilité à tous dans un délai de deux ans.

Conformité avec le décret des ITEP du 6 janvier 2005.

Les ITEP et SESSAD sont conformes à 90%, il reste cependant à :

- Généraliser un projet de sortie auquel sont associés les parents.
- Prévoir un dispositif ou service de suivi, (les modalités de suivi doivent être écrites).
- Rendre effectif le développement de modes de soutien aux professionnels par l'analyse des pratiques.
- Prévoir des locaux adaptés sur Agen et sur les antennes de Villeneuve/Lot et Nérac.

Il faudra inclure dans le fonctionnement un dispositif garantissant la bientraitance des usagers et professionnels et élaborer des protocoles de signalement aux autorités de contrôle.

III.2.L'auto-évaluation des pratiques :

Effectuée en 2006, elle mit en évidence l'implication et le dynamisme des personnels au service de l'utilisateur. Nous mentionnons quelques autres points observés :

- Outils de la loi du 2 janvier 2002 mis en place (livret d'accueil, règlement de fonctionnement, contrats de séjour ou document individuel de prise en charge...).
- Politique du dossier unique de l'utilisateur mise en œuvre.
- Passage d'une culture orale à une culture de la formalisation effective.
- Politique des ressources humaines à finaliser par l'opérationnalité de certains outils : fiches de poste, entretien annuel...

Il fut observé que la politique de mise en réseau et l'élaboration de conventions était à poursuivre.

III.3.Diagnostic organisationnel et fonctionnel :

En 2007, un état des lieux fut donc effectué par les groupes de travail, à partir d'une analyse du fonctionnement existant sur les différents services : l'internat, le semi-internat, le pavillon des adolescents, le semi-internat de St Martin des Cailles, le SESSAD de Fourty.

Un diagnostic organisationnel et fonctionnel fut élaboré en intégrant les points forts et les points faibles dégagés.

POINTS FORTS :	POINTS FAIBLES :
<ul style="list-style-type: none">• Les projets de services cohérents et adaptés sur le fond, tant sur les ITEP que sur le SESSAD.• Les personnels impliqués, contenant, expérimentés.• Lieux: les lieux de Fourty et de St Martin Des cailles sont un peu retirés, ils comportent beaucoup d'espace, ce qui peut être intéressant pour certaines activités.• L'école fonctionne avec de petits effectifs (maximum 10 enfants), elle a les moyens pour bien fonctionner sur les tranches d'âge des 6- 11 ans.• Un dispositif d'intégration pédagogique est opérationnel. Il est à améliorer pour les 12 – 16 ans.	<ul style="list-style-type: none">• Manque de dispositifs de services de jour pour les enfants les plus en difficultés (déscolarisés, exclus).• Locaux et lieux peu adaptés, surtout pour les plus jeunes, trop peu contenant, en particulier sur Fourty. Nécessité d'unités de vie et d'activités en petits groupes.• Les locaux du SESSAD sont trop petits, inadaptés, non accessibles aux personnes handicapées.• Les locaux doivent également favoriser l'autonomie et la socialisation des enfants et des jeunes: la proximité des écoles et des transports en commun est à rechercher.• Les trajets sont très importants. Cela comporte des risques majeurs d'avoir ces enfants et jeunes ainsi que les professionnels sur les routes.• Les dépenses liées aux lieux, trajets, entretiens bâtiments, parc automobile coûteux sont conséquentes.

III.4. Les axes d'orientation du pôle :

Le diagnostic organisationnel et fonctionnel nous permet de dégager les orientations suivantes :

- Le dispositif d'ensemble ITEP Des Deux Rivières – SESSAD La Passerelle constitue un **pôle de référence et de ressources** pour la prise en charge des enfants ou jeunes présentant des difficultés psychologiques dont l'expression, notamment l'intensité des troubles du comportement, perturbe gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages.

Ces deux structures travaillent en étroite partenariat, les dispositifs étant complémentaires. Certaines actions sont communes.

- Ce dispositif se met en place **par redéploiement des places et redéploiement des moyens (budgétaires, ressources humaines)**.
- Le pôle couvre les besoins du secteur géographique de l'ensemble du département à l'exception du marmandais et du tonneinçais, les besoins étant pris en charge par l'ITEP de Gardolle.

III.5. Les objectifs généraux:

Ils sont établis en référence à nos valeurs et principes éthiques, et centrés sur les besoins des usagers.

Objectifs généraux :

Favoriser la qualité du projet personnalisé d'accompagnement de chaque enfant et/ou jeune.

- Améliorer l'association des familles au projet d'accompagnement de leur enfant.

Une priorité : la scolarisation en milieu ordinaire avec l'aide d'un dispositif d'aide approprié ITEP ou SESSAD.

Une visée : permettre une cohérence et une adaptabilité des actions par la mise en place de dispositifs revisités, souples, cohérents, novateurs :

* Par la mise en place d'unités d'hébergement thérapeutiques et de jour à effectifs réduits.

* Par la mise en place d'actions auprès des populations 16-20 ans,

* Par la mise en œuvre de services de proximité dans le Villeneuvois et le Néracais.

* Par le développement du travail partenarial tant en interne qu'en externe.

Des exigences :

La transparence, la lisibilité, la formalisation de nos pratiques et leur évaluation.

III.6. Le dispositif fonctionnel :

ITEP Des Deux Rivières :

- **des services d'hébergement thérapeutique sur Agen (et alentours) par petites unités** (quatre) de 6 à 7 enfants ou jeunes. Ces unités seront proches des structures scolaires et de socialisation ainsi que des lignes de transports en commun.
- **des services de jour à effectifs restreints**, avec les unités d'enseignement, les soins et l'administratif, l'une sur Pont du Casse / Agen, l'autre sur St Martin Des Cailles/Villeneuve.
- **Un dispositif spécifique permettant l'accueil en service de jour des enfants ou jeunes les plus difficiles en particulier les « déscolarisés ».**

- Chaque année plusieurs préadolescents et adolescents difficiles de 12 à 16 ans ont des difficultés à être scolarisés dans les collèges. Exclue partiellement, temporairement ou totalement, nous mettons en œuvre un dispositif particulier.

- L'intégration des enfants dans le milieu ordinaire constituant aujourd'hui presque la moitié des effectifs, il est nécessaire de faire évoluer les pratiques professionnelles et de réaménager de façon importante les dispositifs de travail.

Sur le SESSAD La Passerelle :

- **Un service nouveau rattaché au SESSAD: un service de suivi et d'insertion pour les 16 – 20 ans.**

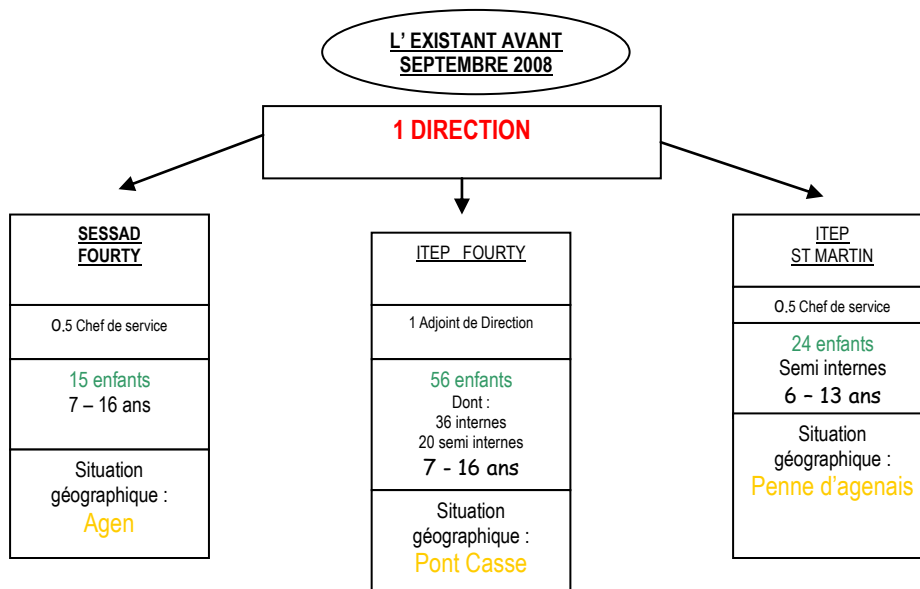
Faisant suite aux dispositifs actuels ITEP et SESSAD, ce service s'adresse aux jeunes, qui ont un projet de scolarisation, ou de formation, qui sont fragiles et en trop grande difficulté pour mener à son terme leur projet personnalisé.

Nos partenaires dans les lycées professionnels mentionnent l'utilité d'un tel dispositif.

- **Des services nouveaux de proximité du SESSAD :**

Le Service d'Education Spécialisée et de Soins à Domicile centré sur Agen est développé par antennes sur Villeneuve et Nérac.

Le SESSAD est une structure particulièrement adaptée aux dispositifs réglementaires d'aujourd'hui. Il propose donc aujourd'hui de nouveaux services de proximité sur les territoires néracais et villeneuvois qui en sont démunis.



**RESTRUCTURATION : LE PÔLE DE REFERENCE.
SEPTEMBRE 2008.**



1 DIRECTION

<p>SESSAD La Passerelle <i>1 chef de service</i></p>
<p>Lieu AGEN - 15 enf : 7 - 16 ans - 6 enf : 16 - 20 ans</p>
<p>Lieu : VILLENEUVE -12 enf : 7 – 16 ans</p>
<p>Lieu NERAC - 12 enf : 7 - 16 ans</p>
<p>45 enfants</p>

<p>ITEP Des Deux Rivières <i>1 adjoint de direction.</i></p>
<p>- Service d'Hébergement Thérapeutique : 27 enfants 4 unités de vie</p>
<p>- Services de jour : Soins - Ecole - Atelier : - 1 Unité de jour dans villeneuvois : 12 enfants - 1 Unité de jour dans agenais : 11 enfants</p>
<p>Situation géographique : - Villeneuvois - Agenais 50 enfants</p>
<p>50 enfants</p>

III.7. Le niveau structurel :

Le pôle de prise en charge comporte deux structures l' ITEP des 2 rivières et le SESSAD La Passerelle:

Le SESSAD et l'ITEP travaillent sous une même direction ce qui facilite la cohérence et la complémentarité des actions.

Le nombre d'enfants pris en charge au total par le pôle reste le même (95 enfants et jeunes).

Les places en ITEP, en particulier du semi-internat, ont été redéployées vers le SESSAD.

La structure ITEP Des Deux Rivières:

- **Un rattachement de l'ITEP St Martin en tant qu'unité de vie à L'ITEP des 2 rivières, (+ de souplesse, mutualisation des moyens) est officialisé et mis en œuvre.**
- A Pont du Casse, (ou l'agenais) se situent le centre administratif, médico-social et l'école de l'ITEP : Celui-ci accueille **les services de jour** avec l'unité pour 11 enfants et jeunes dont 3-4 préadolescents et/ou adolescents particulièrement difficiles, déscolarisés partiellement ou non. La mise en place d'un atelier de sensibilisation de découverte pré- professionnelle (fonctionnement en interne et en externe par convention avec autres structures EGPA ...) est prévue pour ces jeunes.
- 2 unités d'hébergement thérapeutique en villas de 6 à 7 enfants sur Pont du Casse, près de la « maison-mère » pour les plus jeunes 6-8 ans et 8 -10 ans;
- 1 autre unité de vie pour les préadolescents de 11-14 ans de 7 enfants est prévue sur Pont Du Casse ou Agen et le Passage.
- Pour les 14-16 ans une villa à Bon-Encontre accueille 7 jeunes, nous envisagerons un nouveau lieu sur Agen plus proche des établissements scolaires et à proximité des transports en commun.

Le SESSAD La Passerelle officialise:

- La prise en charge de 15 jeunes sur Agen avec une augmentation de la capacité de places sur Villeneuve, (12) et sur Nérac (12).
- La prise en charge de six jeunes de 16-20 ans.

Les moyens au service du projet :

Les budgets sont prévus à moyens constants dans un premier temps, ils devront tenir compte des nécessités du fonctionnement.

Les ressources humaines qui ont été redéployées, évolueront au plus près des besoins, au fur et à mesure des départs des personnels et des moyens alloués par les autorités de contrôle.

Pour ce qui concerne les locaux, ils devront tenir compte des besoins en évolution et font l'objet d'un travail Qualité (*objectif n° 1, réflexion prospective*).

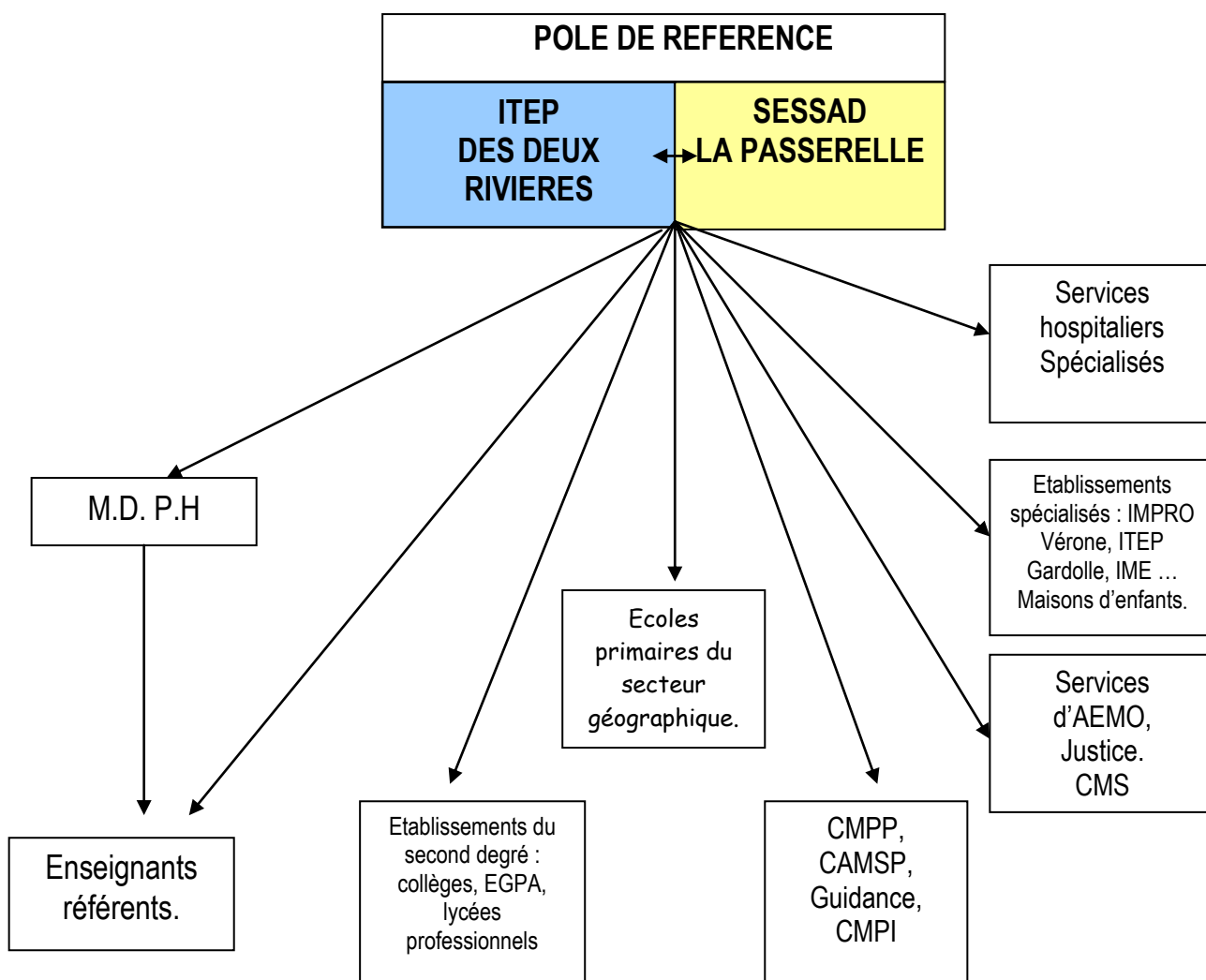
III. 8. Le réseau partenarial : Le réseau partenarial du pôle :

Par définition, le « partenaire » est la personne avec qui on s'associe pour pratiquer ensemble des activités dans un exercice sportif, professionnel ou autre...

Le thème de partenariat avec d'autres notions voisines : ouverture, partage, participation, projets communs ...est au cœur de toutes sortes de mouvements et débats car il est le produit d'une grande variété de champs et de logiques : le politique, l'économique, le mouvement associatif, l'intervention sociale, l'administration.

Il est aujourd'hui au cœur des politiques publiques avec le développement des projets en réseaux. Notre définition du partenariat et du réseau s'inscrit dans les principes d'une réciprocité éthique.

Dans le projet de pôle, le travail en réseau joue un rôle essentiel qui fera l'objet de conventions ou chartes de bonne conduite pour un travail de mutualisation des ressources et dans lequel est recherchée la complémentarité des actions centrées sur l'usager. (objectif no2 axes d'amélioration p 40).



IV – LE SESSAD LA PASSERELLE

IV. LE SESSAD LA PASSERELLE :

IV.1. Un dispositif alternatif et complémentaire à l'ITEP :

SESSAD la passerelle :

Population de 45 enfants et jeunes de 6 à 20 ans présentant des difficultés :

- psychologiques, psychoaffectives
- des troubles du comportement et de la conduite, de la personnalité

Scolarisés à temps complet ou effectuant une formation dans les structures ordinaires.

Direction 0.30 ETP

Direction 0.70 ETP

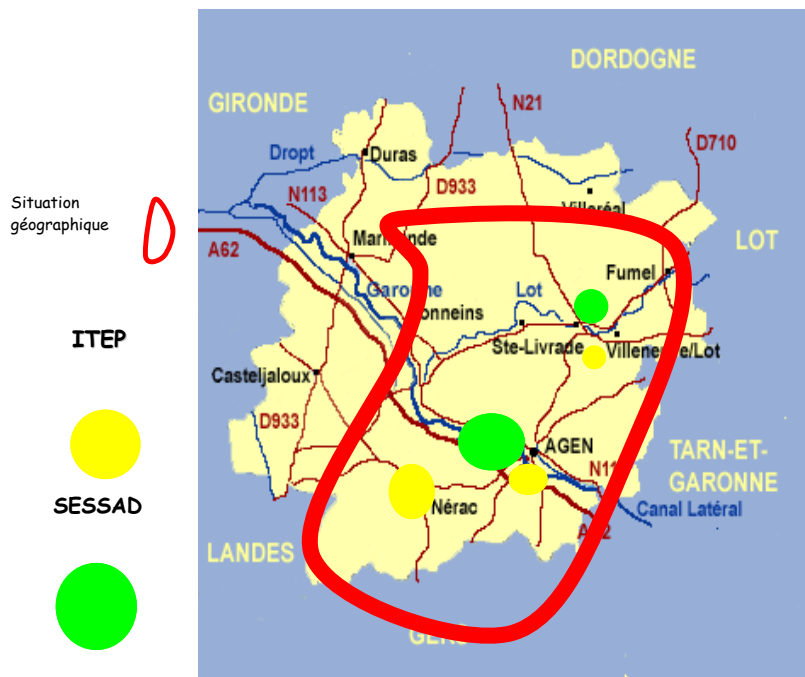
ITEP Des Deux Rivières :

50 enfants et/ou jeunes de 6 à 16 ans, présentant des difficultés invalidantes

- psychologiques, psychoaffectives
- des troubles du comportement et de la conduite, de la personnalité

Ne permettant pas dans un premier temps une scolarisation en milieu ordinaire.

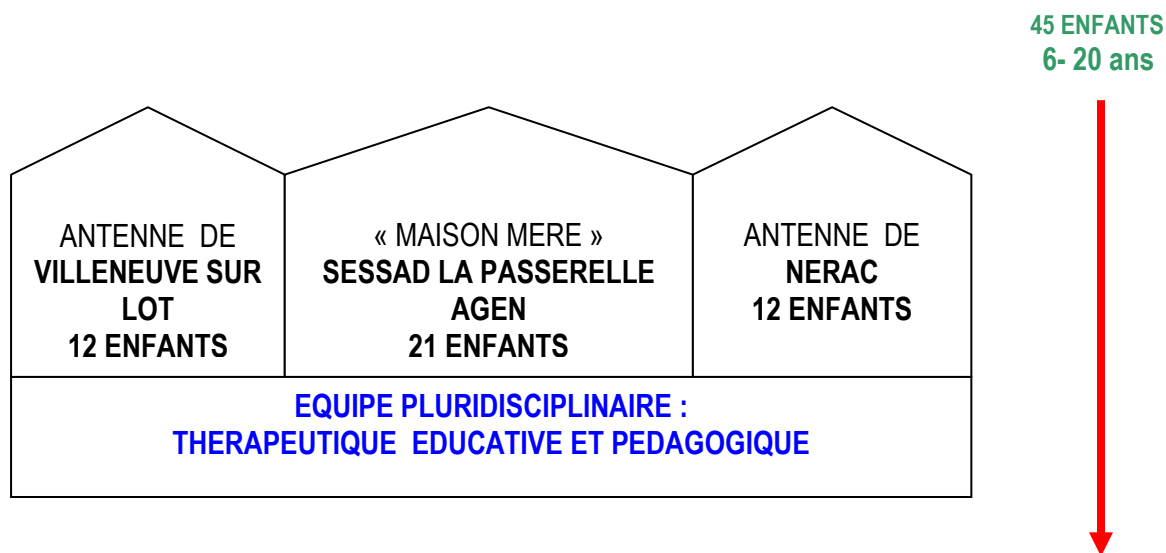
IV.2.La fiche d'identité du SESSAD La Passerelle :



Fiche d'identité SESSAD LA PASSERELLE

- Dénomination : Service d'Education Spécialisée et de Soins à Domicile.
- Promoteur : ALGEEI (Association Laïque de Gestion d'Établissements d'Éducation et d'Insertion).
- Agrément : Annexe XXIV au Décret du 27 octobre 1989
- décret des ITEP du 6 janvier 2005.
- places installées : 45 Agenais : 15 + 6 jeunes 16-20 ans.
- Néracais : 12
- Villeneuvois- fumelois : 12.
- Public : enfants et adolescents en difficultés présentant des troubles du comportement
- Age : de 6 à 20 ans
- Implantation : Agen, Villeneuve/Lot, Nérac.
- Ouverture : 25 août 2008
- budget global demandé en 2009 : 693 340 euros
- coût annuel de la place installée : 15 407 euros
- taux d'encadrement : 0,22.

- Schématisation des différentes unités -



IV.3. Les moyens au service du projet :

- **Moyens financiers :**

L'effectif des jeunes suivi par le SESSAD est de **45 jeunes de 6 à 20 ans**.

Les équipes du SESSAD fonctionnent dans des locaux situés à **Agen, Villeneuve, et Nérac**.

Conformément au projet CROSMS présenté le 29/06/2008, l'effectif du SESSAD La Passerelle est de **10,30 ETP, soit 22 personnes**.

La création d'un 0.25 ETP de psychologue pour s'occuper plus particulièrement des problématiques des 16-20 ans est prévue.

Les dépenses liées aux personnels doivent tenir compte de cet effectif et des charges liées à la couverture d'une zone géographique départementale.

Dans les moyens demandés est inclus un montant correspondant à l'analyse des pratiques.

Le Montant de la dotation globale demandée en 2009 est de 693 340.15 €, ce qui porte le coût de la place installée à l'année à 15 407 euros.

Une réflexion sera menée (axe stratégique n°1) pour évaluer le développement de ce dispositif particulièrement adapté aux besoins des enfants et aux demandes de nos partenaires.

- **Ressources humaines :**

SESSAD La Passerelle :	SESSAD La Passerelle : ETP.	SESSAD La Passerelle : nombre de personnes
Directeur	0,3	1
Chef de service éd.	1	1
Services adm. et compt	0,5	1
Service éducatif.	ES/ME : 5 ETP	7
Service médical.	Psychiatre : 0,3	1
Service thérapeutique	Psycho : 1, 50 ETP Ortho : 0,25	3 2
Enseignants spécialisés	0,5	1
Service social	0,25	1
Services généraux et logistiques	Ménage : 0,5. Technicien logistique : 0,2	3 1
TOTAL	10,30 ETP	22 personnes

On trouve 2 catégories de personnels :

- Le personnel sous contrat privé salarié de l'ALGEEI, soit 20 personnes.

- Le personnel mis à disposition par l'Education Nationale (0,5 ETP d'enseignant spécialisé, 0,30 ETP de directeur).

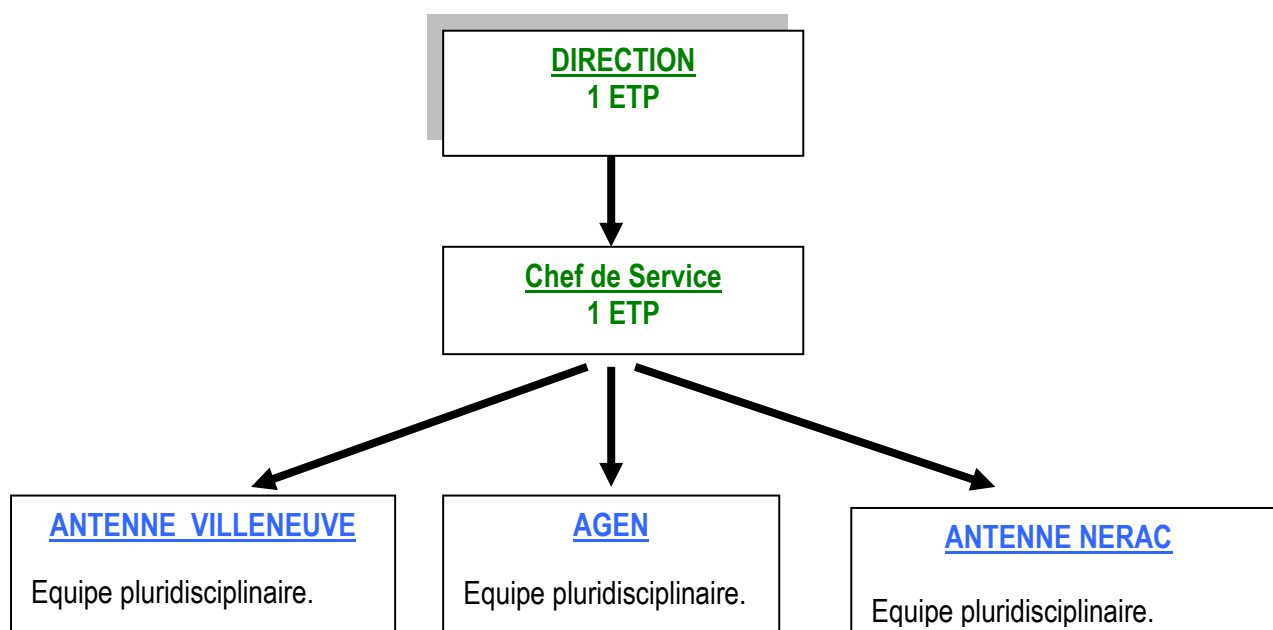
La politique d'expression des salariés :

- **Des délégués du personnel** élus rencontrent mensuellement la direction.
- **Des C.H.S.C.T.** (Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail) fonctionnent par pôle d'établissements. L'ITEP et le SESSAD se réunissent trimestriellement avec la MECS de Laparade.
- Une réunion annuelle du **droit d'expression des salariés** est organisée au mois de novembre et fait l'objet d'un rapport écrit auquel la Direction de l'établissement apporte des réponses.

Gestion des compétences et des emplois.

Elle s'effectue sous forme **d'entretiens annuels de bilan de formation**. Des rencontres annuelles des personnels avec les membres de l'équipe de direction sont planifiées.

- Organigramme Fonctionnel :



IV.4. Le fonctionnement du SESSAD La Passerelle :

Mission :

Le SESSAD La Passerelle se propose de remplir une mission d'accompagnement à la scolarisation en milieu ordinaire en direction d'une population de 45 enfants et d'adolescents présentant des troubles du comportement et de la conduite orientés par la CDA.

Cette mission d'accompagnement est mise en place au travers d'un dispositif déployé par antennes et petites équipes de proximité délivrant des prestations spécifiques et coordonnées.

Le SESSAD La Passerelle a pour vocation sur l'agenais, le villeneuvois, le néracais d'être un pôle de ressources pour l'intégration scolaire ou l'insertion professionnelle et sociale pour :

- les familles confrontées aux problématiques comportementales, psychologiques, scolaires de leur enfant souffrant de troubles du comportement.
- les écoles et les collèges, lycées, accueillants ces enfants et adolescents.
- Les commissions d'orientations de la MDPH, les autorités de tutelles et contrôle (DDASS et Inspection Académique).
- les structures de prévention et de soins : CAMSP, CMPP, Centre de guidance, l'intersecteur de pédopsychiatrie, et les services tels que CMS et AEMO,... avec lesquels il sera passé convention.

La Population Accueillie :

- Age, nombre :
Le SESSAD La Passerelle prend en charge 45 enfants de 6 à 20 ans, 21 (15 + 6) sur l'agenais, 12 sur le villeneuvois, 12 sur le néracais. Il crée un service pour accompagner 6 jeunes de 16 à 20 ans.
- Profil :
Enfants ou adolescents en difficultés présentant des difficultés et des troubles du comportement et de la conduite (adressés par la CDA). Ces difficultés n'empêchent pas pour autant de poursuivre un projet de scolarisation en milieu traditionnel et une socialisation adaptée.
- Secteur :
Villeneuvois- Fumélois
Agenais
Néracais

Les Objectifs :

Le SESSAD La Passerelle interviendra dans le but :

- d'une scolarisation ou de la poursuite d'un projet professionnel en milieu ordinaire.
- d'une insertion dans une filière préprofessionnelle ou professionnelle.
- d'éviter quand cela est possible ou de retarder, ou de préparer si nécessaire une orientation dans une filière institutionnelle spécialisée.

A partir de la demande initiale, le SESSAD évalue les besoins de l'enfant et aide au diagnostic en approfondissant les premières investigations cliniques.

Il permet le développement de la personnalité et l'acquisition de l'autonomie de l'enfant en prenant en compte la dynamique familiale.

Il informe, associe et soutient la famille en la faisant participer aux différentes étapes du Projet Personnalisé d'Accompagnement (PPA).

Il soutient l'intégration scolaire par un travail de coopération avec la famille et les différents intervenants dont l'Education Nationale, en s'appuyant sur l'environnement social et culturel de l'enfant.

Il prévient l'exclusion scolaire pour les enfants dont les troubles du comportement ne nécessitent pas une prise en charge en établissement spécialisé.

Il prépare l'orientation scolaire ou professionnelle avec le jeune, les parents et les partenaires du secteur.

Le Fonctionnement :

Le fonctionnement s'appuie sur les points forts du dispositif du SESSAD de La Passerelle.

Un fonctionnement : en petites équipes pluridisciplinaires de proximité, s'appuyant sur **des binômes référents de l'enfant** : éducateur / psychologue.

Un processus de coordination efficient,

Un processus de suivi et d'évaluation.

Des prestations spécifiques.

↳ Le fonctionnement pluridisciplinaire s'appuie sur le médecin psychiatre qui éclaire par ses analyses la compréhension d'une situation, et coordonne les actions de soins. Le chef de service est responsable du projet personnalisé, de sa cohérence et de sa mise en place. Il coordonne les différentes actions des professionnels.

Une place de l'usager conforme aux textes et à l'éthique de l'établissement est appelée à se développer.

La démarche qualité et l'évaluation des pratiques se poursuivent.

Les prestations du SESSAD La Passerelle :

Elles sont :

- **globales** : elles associent, en liaison avec les structures scolaires, des prestations pédagogiques, éducatives, rééducatives et thérapeutiques.
- **personnalisées** : elles s'organisent autour du projet individualisé de l'enfant et/ou jeune, ainsi que du PPS, (projet personnalisé de scolarisation) de l'enfant ou de l'adolescent, projet élaboré avec la famille et la structure scolaire d'accueil et approuvé par la CDA.
- **ciblées** sur l'agenais, le villeneuvois-fumélois, le néracais, afin de répondre aux besoins exprimés sur ce bassin démographique, elles utilisent les ressources éducatives locales (SEGPA , clubs sportifs, etc...) afin de ne pas disperser les efforts de la structure d'accompagnement.

↳ Le S.E.S.S.AD la passerelle inscrira ses actions dans une logique soignante et éducative de complémentarité avec l'école et de proximité avec l'usager, sa famille et son environnement social.

Les prestations associent des actions et sont pluridisciplinaires :

- **pédagogiques** : l'enseignant du S.E.S.S.A.D. a pour mission d'intervenir dans les classes intégrantes, complémentirement à ses collègues non spécialisés, en fonction du projet personnalisé de scolarisation. Il peut aussi organiser des actions d'apprentissage ou de soutien scolaire, autour de l'élève en difficultés, dans l'école, le collège, le lycée, et dans les locaux du service (atelier « lecture », atelier « écriture », atelier « informatique »...).
- **éducatives** : l'éducateur spécialisé du service à une double fonction. Il accompagne, en liaison avec les équipes pédagogiques, les élèves du SESSAD dans les actes de la vie courante dans le cadre des structures scolaires ordinaires. Il organise, pour ces élèves, des activités spécifiques auxquelles peuvent être associés d'autres élèves.
- **rééducatives** : l'orthophoniste intervient dans l'école ou en dehors de celle-ci (en fonction du projet d'intégration ou des locaux) pour apporter aux usagers du SESSAD, notamment les plus jeunes, les rééducations instrumentales dont ils ont besoin.

- **thérapeutiques** : les enfants et adolescents présentant fréquemment des problématiques psychiques parfois lourdes et complexes, il y a lieu de prévoir un espace thérapeutique dans lequel le médecin psychiatre et/ou le psychologue clinicien pourront mettre en place des interventions individuelles ou de groupales.
- **sociales** : les familles rencontrant fréquemment des difficultés socio- familiales, l'assistante de service social est plus particulièrement chargée des contacts avec elles dans l'optique de l'accompagnement intégratif de l'enfant.

Des aides, un soutien à la fonction parentale peuvent être mis en place. Ce travail avec les familles devra être approfondi et précisé, il fera l'objet d'un groupe Qualité (*axes d'amélioration, objectif n°3*).

L'ensemble de ces prestations coordonnées fait l'objet d'un suivi et d'une évaluation régulière.

☞ Chaque enfant doit ainsi bénéficier hebdomadairement en moyenne de 2 prestations éducatives, rééducatives, ou pédagogiques, et d'une prise en charge psychothérapeutique par quinzaine.

La famille est le plus étroitement possible associée à la définition, à la mise en œuvre et à l'évaluation du projet personnalisé d'accompagnement ainsi que du projet personnalisé de scolarisation.

IV.5. Les grands processus transverses :

Avant de présenter nos dispositifs, nous souhaitons faire référence à la méthodologie utilisée.

Nous avons procédé à une démarche en plusieurs étapes :

Nous avons fait l'inventaire des actions réalisées sur le service : accueil, prise en charge, suivi, coordination. Nous les avons ordonnées en processus. Le processus se définissant comme une succession d'activités ordonnées et découpées en étapes pour transformer des données en résultat attendu.

Nous avons formalisé les procédures afférentes. La procédure étant l'ensemble des règles qui explicitent la manière de réaliser une tâche ou une activité.

Enfin, nous avons tenté de repérer les indicateurs d'évaluation.

Les principaux processus ont été validés par l'ensemble de l'équipe et approuvés par le Comité de direction.

Les questions sont identiques pour interroger tout dispositif ou activité :

- **Que faisons-nous ?**
- **Qui le fait ?**
- **Comment le faisons-nous ?**
- **Pour quel résultat ?**

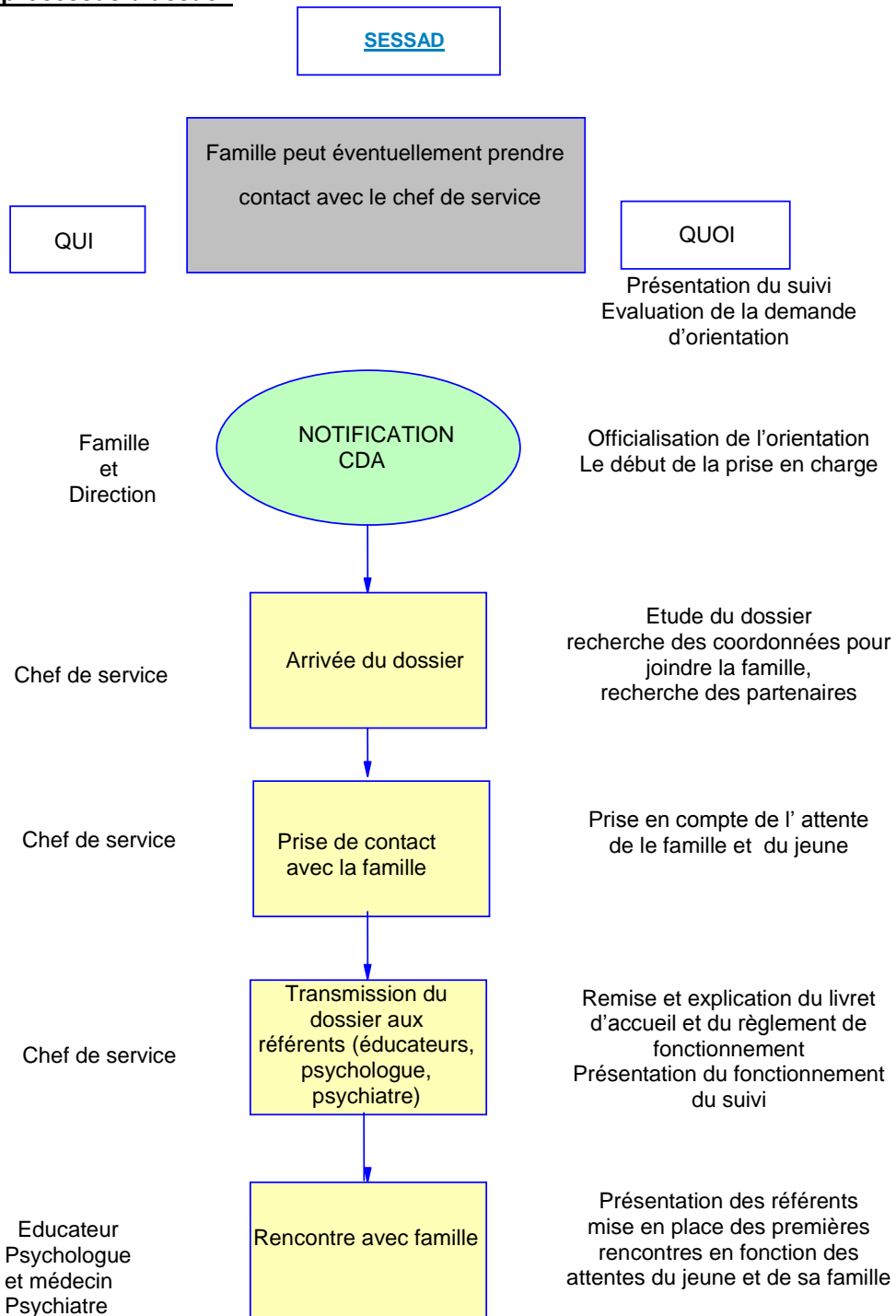
Nous avons, pour une bonne lisibilité, élaboré une présentation sous forme de tableau, entre lesquels viennent s'intercaler des éléments explicatifs.

Nous présentons ici les grands processus transverses repérés dans le service :

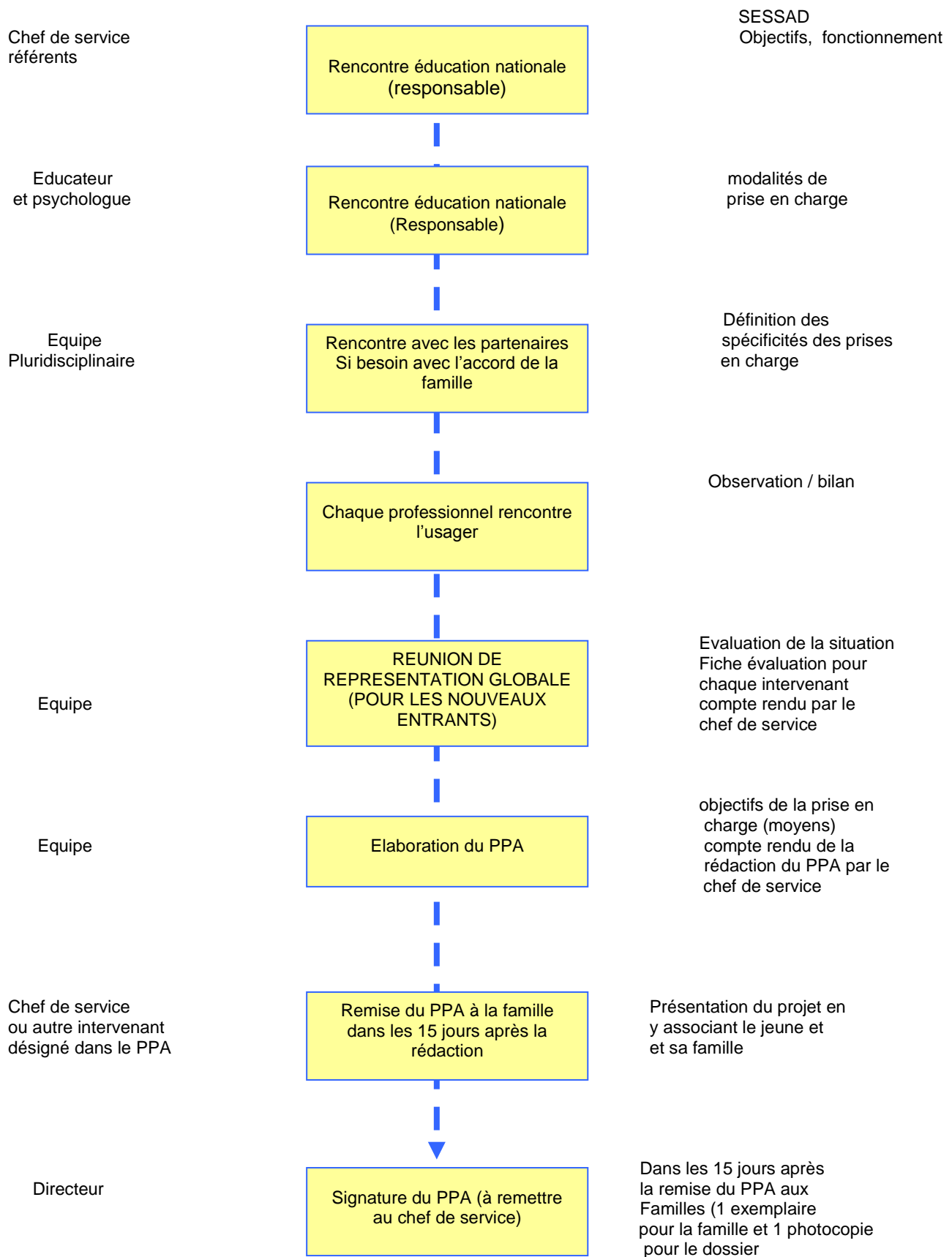
- Processus d'accueil,
- Processus de prise en charge,
- Processus de suivi,
- Processus de coordination.

Par la suite, l'analyse des processus va permettre d'évaluer les pratiques par le décalage éventuel entre ce qu'il est prévu de faire, ce qui est effectivement réalisé et ce qu'il serait souhaitable de faire.

- **Le processus d'accueil**



- **Le processus de prise en charge**



- **Le processus de suivi.**

Ce processus est mis en œuvre au travers les différentes réunions de synthèse, appelées réunions de représentation globale et PPA. Elles aboutissent à **l'élaboration du Projet Personnalisé d'Accompagnement de l'enfant.**

C'est sur ces temps institutionnels que s'élaborent les axes du projet personnalisé en équipe pluridisciplinaire. Chaque situation demande environ 45 minutes pour être traitée. L'équipe pluridisciplinaire comprend généralement des représentants de chaque professionnel de la prise en charge, elle est animée par le chef de service et le médecin psychiatre.

Pour chaque enfant, il est au moins procédé à 3 réunions de synthèses par an :

La première appelée « **Représentation globale** » qui permet d'élaborer les premiers axes du PPA.

La deuxième durant laquelle le **PPA** est élaboré.

La troisième qui correspond **au bilan du PPA** pour l'année écoulée.

Ce processus de suivi, outre les réunions de synthèse, est formalisé dans les écrits portés dans le dossier de l'enfant.

Les pratiques cliniques, éducatives et thérapeutiques :

A partir de l'évaluation de la situation, de la symptomatologie, à partir de la demande de l'enfant et de sa famille, avec l'apport des différents professionnels, des hypothèses diagnostiques se référant à la clinique sont posées et des prestations sont définies et proposées puis mises en place dans le cadre du projet personnalisé avec les objectifs recherchés.

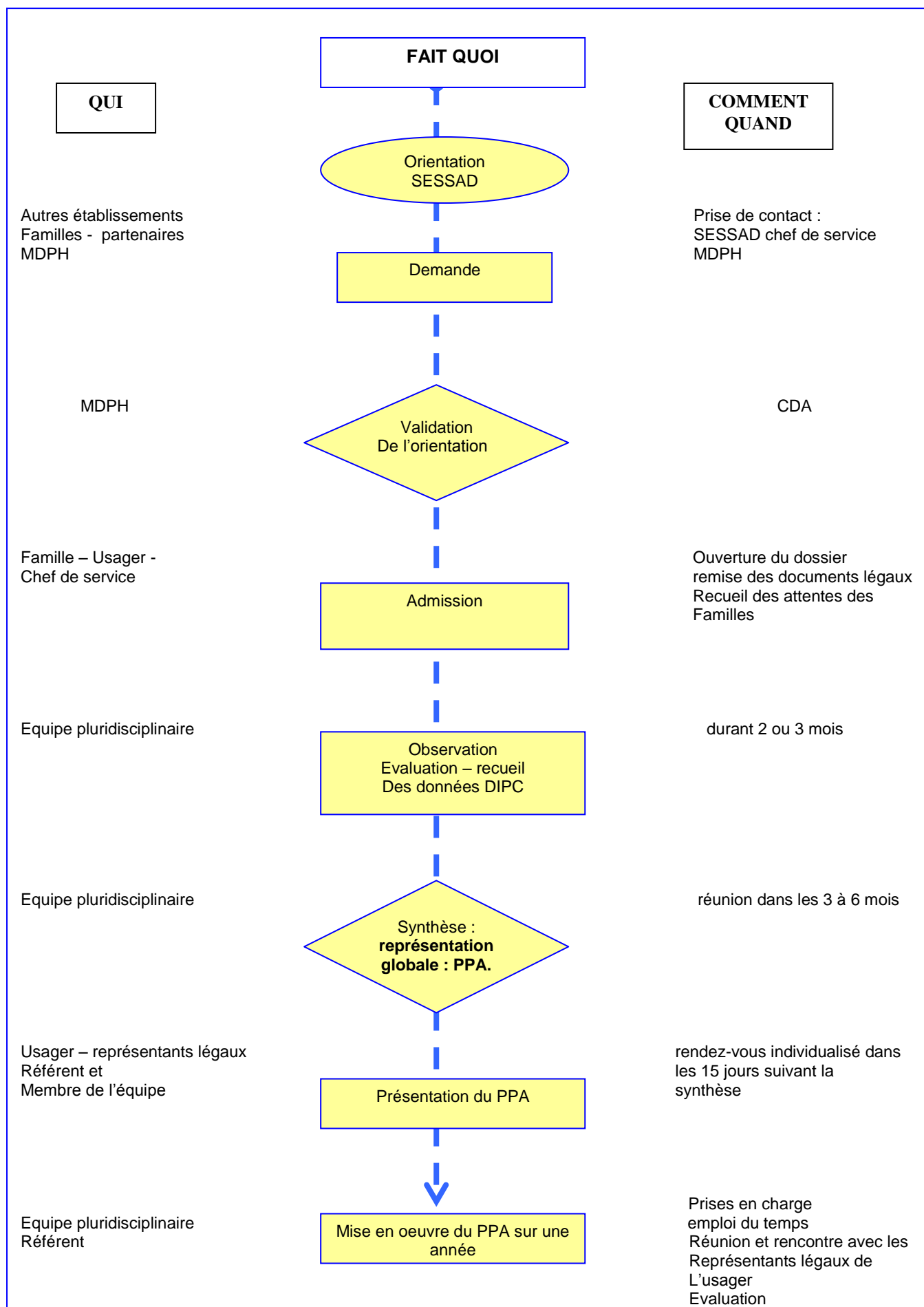
La démarche d'évaluation :

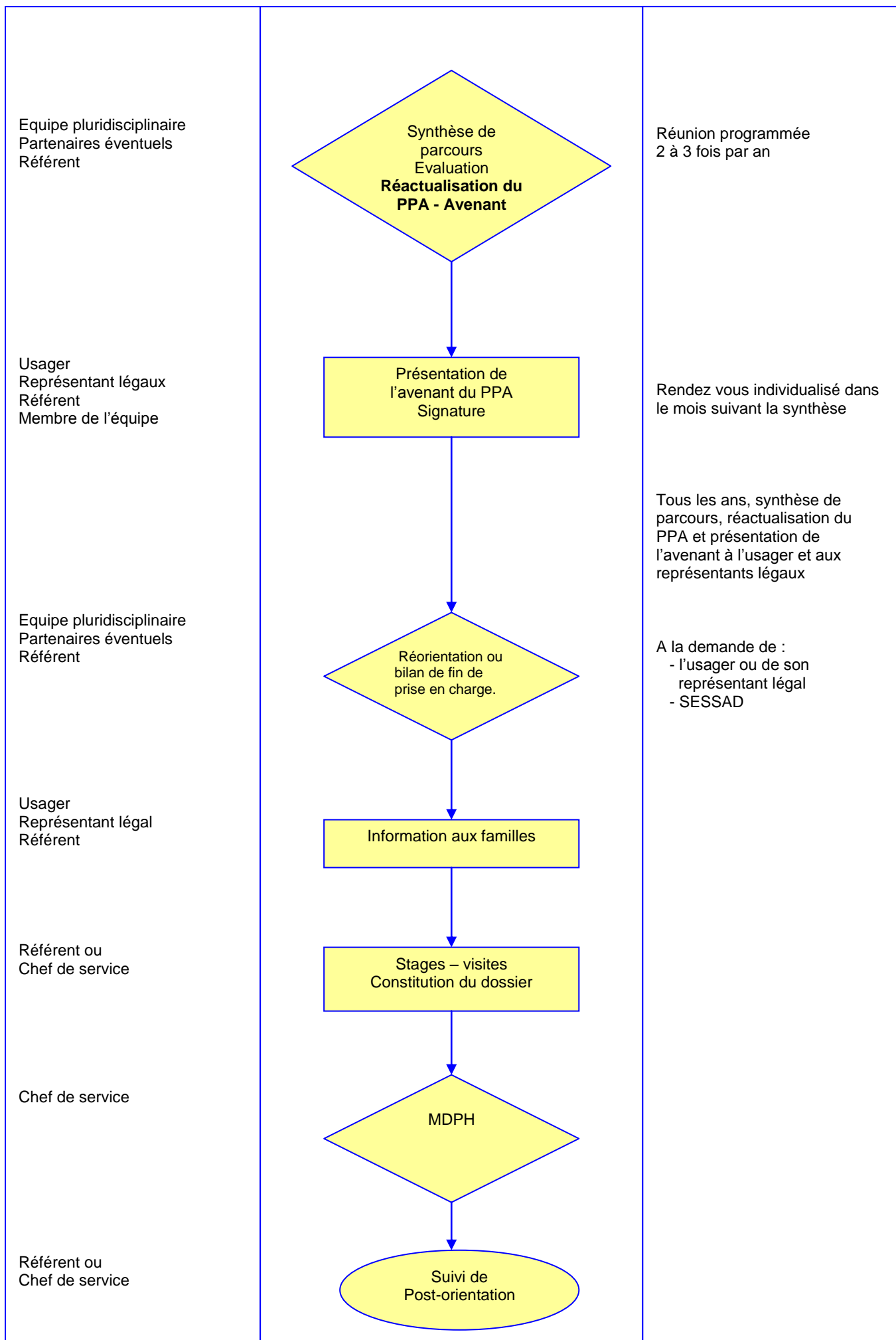
L'abord pluridisciplinaire est garant de qualité. Le médecin psychiatre coordonne les actions thérapeutiques.

Les différents temps permettent de vérifier la réalisation du projet personnalisé, sa pertinence, ses effets, l'implication des différents professionnels dans le projet. Des réajustements peuvent être mis en place selon cette évaluation.

Le processus de suivi fonde notre spécificité : un travail en pluridisciplinarité au service de l'enfant ou du jeune.

• Le processus de suivi :





- **Le processus de coordination.**

La communication institutionnelle concerne l'ensemble des membres du service.

Elle s'effectue selon deux modalités principales : les écrits et les réunions.

Le dispositif de communication est re-questionné chaque année. Il répond aux différents besoins en coordination du service et à l'évaluation effectuée en fin d'année sur le service.

Il conviendra dans le futur de développer cette communication, grâce aux nouvelles technologies, sur support informatique.

Les écrits :

Les cahiers de liaison.

Les cahiers et fiches d'incidents et dysfonctionnements.

Les comptes-rendus des réunions sont dans un dossier consultable, ainsi que les notes de service.

Le dossier de l'usager : sous clé, il comporte les informations nécessaires au suivi et mise en place du projet personnalisé.

Les informations médicales sont sous la responsabilité du médecin.

- Sur le tableau d'affichage, accessibles à tous les personnels :

Lettres d'informations de l'équipe de direction.

Les notes de services de la direction.

Les éléments d'organisation du travail.

Les emplois du temps.

Les informations des œuvres sociales, syndicales, du CE.

Les informations de la démarche qualité.

Les réunions :

Elles ont différentes visées :

- d'information,

- de coordination,

- de ressources.

TYPE DE REUNIONS	QUI	QUOI
<u>Informations :</u> - <u>Réunion Institutionnelles</u> Direction - <u>Réunion de rentrée</u> Chef de service	Tous les personnels Tous les personnels	Informations, bilans, projets. Informations, nouveaux entrants, Actualités
<u>Coordination :</u> Direction <u>Coordination des 3 antennes</u> Médecin Chef de service	Equipe Cadre Direction Personnels des 3 antennes	Informations, coordination, Décision Informations, coordination, Analyse de la pratique
<u>Ressources :</u> - CODIR - COPIL - Groupe de travail qualité - Analyse des pratiques.	Equipe Cadre + référent qualité Suivant plan d'action Les professionnels éducatifs, pédagogiques, rééducatifs et soignants.	Amélioration qualité

IV.6. Les locaux du SESSAD :

Implantation : un S.E.S.S.A.D. distinct de l' ITEP.

Un S.E.S.S.A.D. est un lieu ouvert, délivrant des prestations à une population d'enfants ou jeunes envoyés par la MDPH. C'est une institution intégrative, non discriminante, qui inscrit ses actions dans une logique de proximité avec les familles des usagers et les équipes pédagogiques. Il est donc fondamental que le service soit central géographiquement et autant que possible distinct de l'institution ITEP.

Cette identité géographique doit permettre :

➤ **Aux familles de pouvoir s'adresser à l'équipe du S.E.S.S.A.D La Passerelle** tout en percevant clairement que leur enfant est pris en charge par un service médico-social.

➤ **A l'équipe du S.E.S.S.A.D. d'être à proximité** des différents lieux d'intégration, et centre ressource participant à un réseau partenarial.

✚ Dans cette optique, le S.E.S.S.A.D. La Passerelle dispose de locaux spécifiques à Agen. Ces locaux permettent d'accueillir les familles, de réunir les équipes et de mettre en œuvre les différentes prestations. Les équipes pédagogiques des écoles intégrantes et les familles peuvent aussi y trouver les ressources en terme d'appui, de réflexion, mais aussi documentaires.

Chaque antenne dispose d'un petit local accessible à tous.

- Un déménagement du SESSAD sur Agen est envisagé en 2009, les locaux seront adaptés au nouveau projet, l'équipe SESSAD 16-20 ans y fonctionnera également. Ces locaux accessibles à tout public, d'environ 200 m², comporteront des bureaux et salles de travail et réunions pour les professionnels, des pièces d'activités pour les jeunes.
- Les antennes sur Villeneuve sur Lot et Nérac nécessitent des lieux d'environ 80 m².

IV. 7. L'usager :

Ses droits et ses devoirs :

Lors de l'accueil, l'usager et sa famille sont informés par oral et grâce à la remise des documents, livret d'accueil, charte de la personne accueillie, règlement de fonctionnement de leurs droits et devoirs. Ils signent un document individuel de prise en charge, revu annuellement par avenant.

L'expression de l'usager :

L'expression de l'usager est favorisée et recueillie au niveau de plusieurs dispositifs :

- **Des groupes d'expression** de parents.
- **Des enquêtes de satisfaction** complètent ce dispositif.

Les propositions émises dans ces instances font l'objet d'une communication aux professionnels, et à l'ensemble des usagers.

Le service tient compte de ses observations et met en place les réponses appropriées.

IV.8. La démarche qualité :

En cohérence avec la politique de l'Association, le SESSAD La Passerelle est engagé dans une démarche qualité. Ce choix recouvre quelques grands principes que le SESSAD tente de respecter :

- **Promouvoir l'orientation usager** : comprendre ses besoins et attentes, les anticiper.
- En ce qui concerne l'équipe de direction : établir et **communiquer les orientations stratégiques** de leur établissement ce qui permet une vision partagée et une meilleure réalisation des objectifs.
- **Une démarche participative** : l'implication de tous les personnels est recherchée à tous les niveaux et sur tous les secteurs. Etre acteur dans son établissement augmente la motivation de chacun et fédère les énergies de tous.
- **L'amélioration continue** doit être un objectif permanent.
- **La pertinence des décisions** se fonde sur l'analyse de données et de l'information, et sur l'écoute des équipes.
- La lisibilité, la transparence des fonctionnements (compte-rendus, écrits, procédures...) sont mises en oeuvre.
- L'objectif est de fonder des **relations mutuellement bénéfiques** autant en interne qu'avec les partenaires extérieurs.

L'auto-évaluation des pratiques a été réalisée en juin 2006, validée en 2007 par le Conseil d'administration et présentée aux autorités de contrôle.

Le référentiel d'auto-évaluation ALGEEI utilisé dans sa version 1 sera revu pour intégrer les recommandations de bonnes pratiques professionnelles élaborées par l'ANESM.

Dans sa structure, il restera sans changement et divisé en 9 référentiels thématiques, références et critères, répartis sur un chapitre « usager » et un chapitre « établissement ».

U S A G E R	Droits, information et Expression de l'Usager	DIE
	Dossier de l'Usager et Projet individualisé	DPI
	Organisation et continuité de la prise en charge	OCP
S T R U C T U R E S	Projet d'Etablissement et/ou du Service	PES
	Partenariat et Mise en Réseau	PMR
	Management de l'Etablissement et Ressources Humaines	MRH
	Fonctions Logistiques et Sécurité des Personnes et des Biens	FLS
	Système d'information	SIF
	Gestion du Système Qualité	GSQ

[Cartographie du référentiel ALGEEI](#)

V - AXES STRATEGIQUES D'AMELIORATION -

V. AXES STRATEGIQUES D'AMELIORATION :

Dans un premier temps il est nécessaire d'installer le SESSAD La Passerelle dans son nouveau fonctionnement (personnels nouveaux, antennes, problématiques nouvelles des 16-20 ans). La mutualisation des ressources et leur complémentarité est à poursuivre et à structurer avec l'ITEP des 2 rivières.

Les axes stratégiques choisis pour les 5 prochaines années n'excluent pas, à un moment donné, d'autres actions d'amélioration sur tel ou tel secteur ou dispositif.

L'objectif principal est de renforcer les points forts existants, d'améliorer les points perfectibles, tout en ne perdant pas de vue l'évolution des besoins de la population et la nécessité constante d'innover et d'amener des réponses toujours plus adaptées et cohérentes.

Au SESSAD La Passerelle, **5 objectifs stratégiques d'amélioration sont définis pour les prochaines années.**

Ceux-ci prennent non seulement en compte l'expérience acquise et les partenariats déjà établis, les projets du secteur ASH de l'Education Nationale mais également, au travers de son projet d'établissement, la poursuite de la démarche qualité avec les différents travaux en cours et en projets portés par le COPIL. (Le COPIL étant commun avec l'ITEP des 2 rivières)

Objectif n°1.

Poursuivre une réflexion prospective sur les besoins nouveaux des populations du territoire ; poursuivre l'installation géographique des différentes unités, poursuivre la réflexion sur des prestations adaptées. La poursuite du développement du SESSAD pourrait être une réponse adaptée aux besoins futurs sur le territoire.

Objectif n°2 :

Développer l'efficacité du réseau partenarial.

Devenir un partenaire reconnu des structures scolaires et autres structures partenaires.

Le partenariat existe mais il est à développer, à renforcer pour une meilleure efficacité et cohérence. Il est à travailler dans ses objectifs, dans sa complémentarité, dans ses modalités.

Objectif n°3 :

Améliorer le travail avec les familles : développer une politique d'information, de soutien, de partenariat avec les familles d'utilisateurs. Développer l'association et l'expression des familles et jeunes.

L'association des familles au projet personnalisé, prévue par les textes mérite que l'on s'interroge sur les différents adultes ayant en charge les enfants, (les responsables légaux n'étant pas toujours ceux qui s'occupent de l'enfant), que l'on s'interroge sur les différentes modalités que nous mettons en place.

Objectif n°4 :

Développer les compétences spécifiques de l'équipe du service.

Le travail au SESSAD a, entre autres comme spécificité de demander aux professionnels qui y exercent des compétences particulières : clinique pluridisciplinaire, connaissance du système éducatif, modalités de relation avec les équipes enseignantes, travail d'accompagnement de la famille autour du projet d'intégration de leur enfant. Il est nécessaire de réfléchir aux besoins spécifiques des différents professionnels en matière d'information et de formation.

Objectif n°5 :

Prévenir la maltraitance :

Face à des populations difficiles et à une certaine usure professionnelle, il est nécessaire de se pencher sur des dispositifs institutionnels de prévention de la maltraitance tant envers les usagers qu'au niveau des salariés.

V.1.Objectif n°1 :

Poursuivre une réflexion prospective sur les besoins nouveaux des populations du territoire ; poursuivre l'installation géographique des différentes unités, poursuivre la réflexion sur des prestations adaptées et à venir.

AXE 1 – AXE PROSPECTIF -	
OBJECTIFS : <ul style="list-style-type: none">- évaluer les besoins nouveaux- poursuivre l'installation géographique- poursuivre la réflexion sur les prestations adaptées.	DELAI : 2009- 2012.
AVANTAGES : <ul style="list-style-type: none">- promouvoir la proximité des prestations- prendre en compte l'évaluation des besoins	DIFFICULTES/RISQUES : <ul style="list-style-type: none">- difficultés de communication entre les professionnels- multiplier les lieux d'intervention et aboutir à un manque de cohésion global
COMMENT : <ul style="list-style-type: none">- évaluation des pratiques- recherche de lieux adaptés pour les nouvelles structures- recherche de nouveaux outils pour assurer la cohésion	
MOYENS : groupe Qualité de 4 -5 personnes.	
METHODES ET OUTILS D'EVALUATION : <ul style="list-style-type: none">- enquêtes de satisfaction, expression de l'utilisateur.- demandes de nos partenaires, écoles, MDPH.- démarche qualité- avis des professionnels lors des réunions institutionnelles.- bilan annuel du service.	

V.2.Objectif n°2 :

Développer l'efficacité du réseau partenarial.

Devenir un partenaire reconnu des structures scolaires et autres structures partenaires.

Faire du SESSAD le service- ressource pour la scolarisation en milieu ordinaire des enfants et des adolescents présentant des troubles de la personnalité et du comportement. La recherche de pôles partenariaux et de complémentarité avec d'autres structures (LEP, Centre de formation d'apprentis, etc...) est à effectuer. Les modalités de travail sont à construire.

AXE 2 – LE PARTENARIAT.	
OBJECTIFS : <ul style="list-style-type: none">- devenir un partenaire reconnu des structures scolaires et autres structures partenaires.- devenir un service ressource- développer les modalités de partenariat et la complémentarité avec d'autres structures.	DELAI : 2009- 2010.
AVANTAGES : <ul style="list-style-type: none">- apporter une réflexion complémentaire aux structures scolaires- faire connaître la spécificité du SESSAD- offrir des ouvertures vers d'autres structures	DIFFICULTES / RISQUES : <ul style="list-style-type: none">- perdre sa spécificité d'action pour les usagers- centrer les actions sur l'intégration scolaire et la formation professionnelle en dénaturant la fonction thérapeutique
COMMENT : <ul style="list-style-type: none">- rencontres régulières avec les partenaires enseignants et dans les instances scolaires et professionnelles- instauration de conventions, de modalités partenariales.	
MOYENS : groupe de travail Qualité de 4-5 personnes.	
METHODES ET OUTILS D'EVALUATION : <ul style="list-style-type: none">- fréquence des demandes des structures scolaires et professionnelles- nombre de conventions- Evaluation du PPA.	

V. 3.Objectif n°3 :

Améliorer le travail avec les familles : développer une politique d'information, de soutien, de partenariat avec les familles d'usagers. Développer l'association et l'expression des familles et jeunes.

AXE 3 – AMELIORER LE TRAVAIL AVEC LES FAMILLES.	
OBJECTIFS : <ul style="list-style-type: none">- développer une politique d'information, de soutien, de partenariat avec les familles d'usagers- développer l'association et l'expression des familles	DELAI : 2009.
AVANTAGES : <ul style="list-style-type: none">- optimiser les outils de la loi du 2 janvier 2002- recueillir l'expression des usagers- préciser le sens de nos actions	DIFFICULTES/RISQUES : <ul style="list-style-type: none">- ne faire qu'appliquer la loi- ne pas donner suite à l'expression des usagers
COMMENT : <ul style="list-style-type: none">- présentation adaptée des différents outils- rencontre régulière des familles et des jeunes avec recueil d'attentes- soin dans la rédaction des outils	
MOYENS : groupe de travail Qualité de 5-6 personnes en collaboration avec ITEP. Formation des professionnels.	
METHODES ET OUTILS D'EVALUATION : <ul style="list-style-type: none">- enquête de satisfaction- prise en compte des remarques faites par les usagers	

V.4.Objectif n°4 :

Développer les compétences spécifiques de l'équipe du service.

Le travail au SESSAD a, entre autres comme spécificité de demander aux professionnels qui y exercent des compétences particulières : clinique pluridisciplinaire, connaissance du système éducatif, modalités de relation avec les équipes enseignantes, travail d'accompagnement de la famille autour du projet d'intégration de leur enfant.

Pour cela, il est nécessaire de développer les connaissances et informations sur les problématiques et politique de l'Education Nationale mais également sur la clinique pluridisciplinaire. L'analyse des pratiques, outil mentionné par le décret des ITEP, liée aux difficultés rencontrées sur le terrain sera développée.

Des formations professionnelles adaptées seront proposées aux nouveaux salariés du SESSAD.

AXE 4 – DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES.	
OBJECTIF : améliorer la clinique pluridisciplinaire et partenariale.	DELAI : 2009- 2010.
AVANTAGES : Être plus efficace.	DIFFICULTES/RISQUES : Prendre du temps pour cela au détriment du temps pour les prises en charge.
COMMENT : Mise en place de formations. Travail d'analyse des pratiques.	
MOYENS : Groupe Qualité de 4-5 personnes.	
METHODES ET OUTILS D'EVALUATION : Bilan annuel du service. Evaluation des PPA.	

V.5.Objectif n°5 :

Prévention de la maltraitance :


Face à des populations difficiles et à une certaine usure professionnelle, il est nécessaire de se pencher sur des dispositifs institutionnels de prévention de la maltraitance tant envers les usagers qu'au niveau des salariés.

AXE 5 – PREVENTION DE LA MALTRAITANCE.	
OBJECTIFS : <ul style="list-style-type: none">- prévention de la maltraitance- Avoir des dispositifs de veille permettant cette prévention.- Avoir un dispositif de signalement en interne et vers les autorités de contrôle.	DELAI : 2009
AVANTAGES : Eviter une certaine usure professionnelle des salariés. Eviter la violence et la maltraitance entre enfants et jeunes. Eviter la maltraitance usagers / professionnels. Etre dans la prévention et non dans la gestion après-coup.	DIFFICULTES/RISQUES : Banalisation de la violence. Que les difficultés ne soient pas suffisamment parlées.
COMMENT : - groupe de travail sur la bientraitance dans le cadre de la démarche qualité en collaboration avec l'ITEP.	
MOYENS : 6 personnes du SESSAD et de l'ITEP. Recommandations de l'ANESM en matière de prévention des maltraitances et violences.	
METHODES ET OUTILS D'EVALUATION : <ul style="list-style-type: none">- critères d'évaluation dans le plan d'action.- Fiches d'incidents et signalements.	

V. 6. Calendrier du plan d'actions : 2009-2012:

Calendrier du plan d'action :

<u>THEME / AXE</u>	2009	2010	2011	2012
Objectif n° 1 : axe prospectif				
Objectif n° 2 : le partenariat				
Objectif n° 3 : les familles				
Objectif n° 4 : prévention de la maltraitance				
Axe n° 5 : l'intégration				



CONCLUSION

CONCLUSION :

Le pôle, dans ses orientations, prévoit des services adaptés aux besoins des populations de type ITEP sur le secteur géographique concerné et des dispositifs conformes aux nouveaux textes.

Le SESSAD étend ses services aux populations du villeneuvois et néracais qui en étaient dépourvus et innove de nouvelles prestations pour les 16-20 ans.

Il conviendra de poursuivre l'installation du SESSAD dans les lieux géographiques et dans son fonctionnement et peut-être, dans le futur, de poursuivre son développement.

Les problématiques des 16-20 ans seront à traiter, à réfléchir, grâce à l'analyse des pratiques ; des formations pourront être organisées ; l'équipe devra être renforcée à ce niveau.

Ce projet, conçu avec les professionnels du SESSAD La Passerelle, est pour le service :

- **Un cadre de référence** définissant les pratiques dans leur contexte,
- **Un outil de communication** interne et externe, avec l'Association Gestionnaire, les organismes de contrôle, nos partenaires dans leur ensemble et les usagers (parents en enfants) du service,

Pour l'évaluation des pratiques, interne ou externe, il constitue **un ensemble d'éléments- preuves**.

Les points d'amélioration en sont **les axes dynamiques pour les cinq prochaines années**.



ANNEXES

Annexe 1.

Les textes encadrant les établissements médico-sociaux et plus particulièrement les ITEP et SESSAD.

La loi d'orientation de juin 1975

La loi d'orientation sur l'éducation n° 89-486 du 10 juillet 1989, qui place l'élève au centre du système éducatif et réaffirme la priorité donnée à l'intégration scolaire des enfants et adolescents handicapés.

Le décret n°89 -789 du 27 octobre 1989 (annexe XXIV) et sa circulaire d'application n° 89-17 du 30 octobre 1989.

La loi 2002-2 du 2 janvier 2002 sur la rénovation de l'action sociale et médico-sociale et ses textes d'application parus en 2003 et jusqu'à ce jour :

Arrêté du 8 septembre 2003 relatif à la charte des droits et libertés de la personne accueillie ;

Décret du 22 octobre 2003 relatif à la gestion comptable et financière des établissements ;

Décret du 14 novembre 2003 relatif au règlement de fonctionnement ;

Décret du 14 novembre 2003 relatif à la personne qualifiée ;

Décret du 26 novembre 2003 relatif aux modalités d'autorisation de création, transformation ou extension d'établissements ou services sociaux et médico-sociaux.

Le rapport n° 1999-043 de mars 1999 réalisé par le Ministère de la Solidarité et le Ministère de l'Education Nationale de la recherche et de la technologie qui préconise d'augmenter le nombre de jeunes suivis par un SESSAD et d'accroître le nombre d'intégrations collectives et individuelles

- **Et depuis le 22 octobre 2004 :**

Le décret n° 2004-1274 du 26 novembre 2004 relatif au contrat de séjour ou document individuel de prise en charge prévu par l'article L.311-4 du code de l'action sociale et des familles.

Le décret n° 2007-975 du 15 mai 2007 fixant le contenu du cahier des charges pour l'évaluation des activités et de la qualité des prestations des établissements et services sociaux et médico-sociaux.

La circulaire n° 2006-126 du 17 août 2006 sur la mise en œuvre et suivi du projet personnalisé de scolarisation.

La circulaire n° DGAS/2006/53 du 10 février 2006 relative aux dates de mise en œuvre des évaluations prévues par la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale.

La circulaire interministérielle DGAS/DGS/SD3C/SD6C n° 2007-194 du 14 mai 2007 relatif aux instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques et à la prise en charges des enfants accueillis.

Le décret n° 2005-11 du 6 janvier 2005 fixant les conditions techniques d'organisation et de fonctionnement des instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques

La loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Décret n° 2007-975 fixant le contenu du cahier des charges pour l'évaluation des activités et de la qualité des prestations des établissements et services sociaux et médico-sociaux.

Annexe 2 : Glossaire

AEMO	Action Educative en milieu ouvert
ANESM	Agence Nationale de l'Evaluation et de la qualité des établissements et Services sociaux et Médico-sociaux
AS	Assistante Sociale
ASE	Aide Sociale à l'enfance
CDA	Commission Droit à l'Autonomie
CE	Comité d'entreprise
CAMPS	Centre d'Actions Médico Sociales Précoces
CMPP	Centre Médico Psycho Pédagogique.
CODIR	Comité de Direction
COFIL	Comité de Pilotage
CPOM	Contrat Pluriannuel d'Objectif et de Moyens
CROSMS	Commission régionale d'Orientation Sociale et Médico-Sociale.
CVS	Conseil de vie Sociale
DDASS	Direction Départementale de l'Action Sanitaire et Sociale
DIPC	Document Individuel de Prise en Charge
ESS	Equipe de Suivi et de Scolarisation.
MECS	Maison d'Enfants à Caractère Social.
MDPH	Maison Départementale des Personnes Handicapées
PF	Placement Familial
PPA	Projet Personnalisé d'Accompagnement
PPS	Projet Personnalisé de Scolarisation